

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_31
id. 1201

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX,
M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY,
M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

Absent(s) :

M. CAMBON

CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE

Afin de favoriser les actions collectives mises en oeuvre, promouvoir les savoir-faire locaux et soutenir les actions économiques communes engagées sur le territoire, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aides simple et sélectif à l'attention des acteurs économiques.

L'objectif de cette politique d'aide est de :

- soutenir l'organisation et la promotion des filières de production et de transformation qui se créent ou se développent dans le département,
- faciliter et promouvoir la création d'entreprises ainsi que leur transmission,
- répondre à des besoins spécifiques émis par les entreprises appartenant à un secteur d'activité identique.

Les bénéficiaires sont les partenaires du Conseil Général (Chambres Consulaires, Associations, Collectivités Locales, Groupements Professionnels...) qui mettent en oeuvre des actions dans les domaines mentionnés ci-dessus.

L'aide prend la forme de subvention attribuée au cas par cas, en fonction de l'intérêt stratégique et économique de l'opération pour le territoire départemental, mais aussi de la contribution de chaque partenaire participant à l'opération.

En application de ces dispositions, le comité technique « Avenir Entreprise » s'est réuni le 11 septembre 2014 sur les dossiers suivants :

1) CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT Salons des véhicules d'occasion 2014– (ECO 01493)

LES RAISONS

La FNA 82 (Fédération Nationale Automobile) organise depuis plusieurs années, un salon de l'automobile d'occasion qui se déroule en deux temps, au printemps et à l'automne 2014, à Montauban.

Un des objectifs de cette manifestation est de montrer au grand public la qualité et le savoir-faire des participants en matière de fiabilité, de sécurité et de service.

LE PROJET

Ce salon consiste à rassembler les professionnels de l'automobile autour d'une manifestation d'envergure afin de montrer leurs produits et de se faire connaître auprès du plus grand nombre.

Cet évènement se déroule au cours Foucault à Montauban. Il mobilisera, sur un espace d'exposition de véhicules d'occasion, plus de 400 véhicules et une vingtaine d'entreprises participantes.

Ce rendez-vous remporte un succès grandissant auprès de la clientèle, grâce à une importante campagne de communication menée auprès des principaux médias du Tarn-et-Garonne (radios, presse, annonces...).

COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût global de cette opération, qui se déroule en deux temps, (au printemps et à l'automne) est le suivant :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT H.T.
Communication	14 800 €
Droit d'accès du Cours Foucault	900 €
Frais de gardiennage	4 000 €
Location de chapiteau	2 000 €
Fête et réception	1 600 €
TOTAL	23 300 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement proposé s'établit comme suit :

Autofinancement	9 300 €
Participation des exposants	8 000 €
Mairie de Montauban	1 000 €
Subvention du Conseil Général (sollicitée)	5 000 €
TOTAL	23 300 €

Le groupement des Artisans de l'Automobile de Tarn et Garonne (FNA 82) sollicite une aide départementale d'un montant de **5 000 €** pour l'organisation des salons des véhicules d'occasion 2014.

Pour mémoire, en 2013, cet organisme professionnel avait bénéficié, pour l'organisation de cette manifestation, d'une subvention du Conseil Général de **5 000 €**.

Le Comité technique « Avenir entreprise » considérant, l'intérêt de ces manifestations annuelles **propose d'accorder** à la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** une subvention d'un montant de **5 000 €**.

2) ASSOCIATION GRAZIE VENEZIA : 6ème SALON « LE TEMPS DE LA CREATION A BELLEPERCHE»– (ECO 01517)

LES RAISONS

Les missions essentielles de l'association "Grazie Venezia", créée en 2004, sont de promouvoir la création, l'artisanat d'art et valoriser les savoir-faire qualitatifs des métiers dans le cadre des « Journées Européennes des Métiers d'art » en Tarn-et-Garonne.

Elle vise également à transmettre aux jeunes générations les métiers et techniques de fabrication ancienne. Pour cela l'association organise annuellement un salon des métiers d'art en lien avec la Chambre des Métiers.

LE PROJET

Le Salon 2014 s'est déroulé les 4, 5 et 6 avril à l'Abbaye de Belleperche.

Cette année la thématique nationale proposée était « le temps de la création ». Il se définit par les différentes étapes de la vie d'un artisan : le temps de la formation, de la transmission, l'étude du travail pour parfaire la réalisation d'une pièce

Ainsi, l'association a sélectionné une trentaine d'artisans d'arts issus de 5 départements de Midi-Pyrénées (Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Lot, Gers et Aveyron) représentant 21 métiers : Les métiers de la terre et du verre (en corrélation avec le musée des Arts de la table de l'Abbaye de Belleperche), du bois, de la pierre, du métal, du textile, de la bijouterie, du cuir, des arts et traditions, des arts graphiques, des arts du spectacle, ...

Chaque artisan sur son stand individuel a pu mettre en lumière les étapes d'une vie de « métiers d'art », expliquer son parcours et la passion qui l'anime. Des pièces uniques, relevant de l'excellence ont été exposées afin de permettre aux visiteurs de prendre conscience du travail réalisé par les artisans et d'en apprécier la qualité.

Lors de cette manifestation, l'association a également mis en place des ateliers de démonstration afin de permettre au public non averti et aux jeunes de découvrir (ou redécouvrir) les savoir-faire que ces professionnels recueillent et font vivre depuis des générations

COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération s'élève à **2 790 € HT** décomposés comme suit :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT HT
Frais d'imprimerie	1 725 €
communication presse	167 €
Communication radio	448 €
Vernissage	300 €
Frais divers (poste, expédition, ...)	150 €
TOTAL	2 790 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement proposé s'établit ainsi :

Subvention du Conseil Général (sollicitée)	2 000 €
adhésion	400 €
Autofinancement	390 €
TOTAL	2 790 €

L'Association GRAZIE VENEZIA sollicite pour la tenue de la 6^{ème} édition des Journées Européennes des Métiers d'Art une subvention de **2 000 €**.

Pour mémoire, en 2013, l'association avait bénéficié pour l'organisation de cette manifestation, d'une subvention de **1 500 €**. En 2014, le Conseil Général a renforcé son soutien à l'organisation de cette manifestation en mettant gratuitement à la disposition de cette association le hall et les salons de **l'Abbaye de Belleperche**.

Compte tenu de ces éléments et au regard du coût global de cette manifestation, après examen de la demande, le **Comité technique « Avenir entreprise propose d'accorder à l'Association GrazieVenezia une subvention de 1 500 €**.

ASSOCIATION EUROPEENNE DES AGENTS COMMERCIAUX DU SERVICE DES TRAINS : ORGANISATION DU 61^{ème} CONGRES ANNUEL DU 22 AU 26 MAI 2014 (ECO 01486)

LES RAISONS

En 1976, une première rencontre amicale entre les contrôleurs de trains français et espagnols a eu lieu. Au fil du temps, cette démarche s'est élargie à d'autres pays tels que le Portugal, l'Allemagne, la Suisse, les Pays Bas, ...

Ainsi, chaque année, ces pays organisent, chacun à leur tour, un congrès sur leur territoire. En 2013, cette manifestation s'est tenue à Rotterdam, au Pays-Bas.

Pour 2014, c'est la section française de l'Association Européenne des Agents Commerciaux du service des trains, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est à Perpignan, qui a été désignée pour prendre en charge l'organisation de cet évènement.

LE PROJET

M. Joseph DA TEREZA de Saint-Antonin-Noble-Val, responsable de la mise en place de ce congrès, a profité de cette opportunité pour organiser ce congrès en Tarn-et-Garonne.

Ainsi, du 22 au 26 mai, une centaine de participants venus des quatre coins de l'Europe ont fait escale au cœur de la cité médiévale de Saint-Antonin-Noble-Val.

Durant ces quelques jours, les participants ont pu découvrir et apprécier la beauté du site, tant au niveau historique, touristique qu'économique à travers un programme, riche en animations et découvertes du territoire et des produits locaux, concoctés par les organisateurs.

COÛT DE L'OPÉRATION

Le coût de cette opération s'élève à **68 000 € HT** décomposés comme suit :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT HT
Hébergement	42 000 €
Transport	6 750 €
Restauration	13 500 €
Visites	2 250 €
Frais généraux (affiches, programmes, badges, location salle, animations, cadeaux délégations,)	3 500 €
TOTAL	68 000 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

Participations congressistes	65 325 €
Subvention Conseil régional	1 000 €
Subvention Conseil Général sollicitée	1 000 €
Subvention Mairie Saint Antonin	500 €
Divers sponsors	175 €
TOTAL	68 000 €

L'Association Européenne des Agents Commerciaux du service des trains sollicite pour la tenue du 61^{ème} congrès une subvention de **1 000 €**.

Le Comité technique « Avenir entreprise » considérant le caractère européen de cette manifestation valorisant le territoire, ses atouts et savoir-faire, **propose d'accorder à l'Association Européenne des agents commerciaux du service des trains, une subvention d'un montant de 500 €.**

4) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN-ET GARONNE :PARTICIPATION AU SALON AEROMART 2014 A TOULOUSE (ECO 01502)

LES RAISONS

Tous les 2 ans, Midi-Pyrénées accueille le plus important des rendez-vous des secteurs aéronautique et spatial : la convention d'affaires internationale de la filière aéronautique AEROMART.

Cette convention d'affaires a pour objectif de mettre en relation les donneurs d'ordre et les entreprises sous traitantes à travers l'organisation de rendez-vous d'affaires entre ces différents partenaires.

LE PROJET

Pour sa 10^{ème} édition, le salon AEROMART 2014 se tiendra à Toulouse du 2 au 4 décembre 2014 au Parc des Expositions.

A cette occasion, le Chambre de Commerce coordonne la participation des entreprises tarn-et-garonnaises du secteur de la sous-traitance aéronautique afin de leur permettre de programmer des rendez-vous individuels ciblés, de renforcer leur réseau de partenaires et d'identifier de nouveaux clients et fournisseurs.

A ce jour, 6 entreprises tarn-et-garonnaises ont fait part de leur volonté de participer à cette manifestation. Il s'agit de :

- APEM à Montpezat de Quercy : fabricant d'interfaces homme-machine,
- CRISTIN ELECTRO EROSION à GRISOLLES : électro érosion fil et enfonçage, découpe et emboutissage,
- GILBERT POLYTECH à Reyniès : études réalisation moules, modèles et outillages, injection et surmoulage thermoplastique,
- GILLIS AERO à Moissac : production de pièces de fixation, traitement de surface sur acier,
- METALBALL à Grisolles : fabricant de billes acier et inox, microbilles de verre,
- SIBI à Montauban : outillages ensembles tôlerie mécanique de précision.

LE COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération s'élève à **21 050 € HT** décomposés comme suit :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT HT
Location espace (6 m2)	15 000 €
Badges (200 €/personne)	1 200 €
Communication	500 €
Déjeuners sur place	800 €
Frais Accueil	80 €
Frais CCI	3 470 €
TOTAL H.T	21 050 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Participation des entreprises	10 080 €
Subvention du Conseil Général (sollicitée)	4 000 €
Subvention Communauté d'Agglomération Montauban	4 000 €
Participation CCI	2 970 €
TOTAL HT	21 050 €

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne sollicite pour sa participation à la 10ème édition du Salon AEROMART une subvention de **4 000 €**.

Pour mémoire, en 2012, la CCI avait bénéficié pour sa participation à la précédente édition, d'une subvention, de la part du Conseil Général, d'un montant de **2 000 €**.

Le Comité technique « Avenir entreprise » considérant l'intérêt de cette démarche partenariale pour les entreprises tarn-et-garonnaises **propose d'accorder à la Chambre de Commerce et d'industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne**, une subvention d'un montant de **4 000 €**.

5) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTAUBAN ET DE TARN- ET- GARONNE : SALON SIANE DU 22 AU 24 OCTOBRE 2014 A TOULOUSE (ECO 01499)

LES RAISONS

Le SIANE, salon des partenaires du Grand Sud, s'est tenu du 22 au 24 octobre 2014 au Parc des Expositions à Toulouse.

Seul salon professionnel dédié à l'industrie et à la sous-traitance du Grand Sud Ouest, le SIANE a su, au fil des éditions successives, s'imposer comme le grand rendez-vous industriel du Grand Sud.

Ainsi, en 2013, cette manifestation a accueilli plus de 7 500 visiteurs (soit + 26 % par rapport en 2012) dont 88 % étaient originaires du Grand Sud. En ce qui concerne les 650 exposants présents à cette précédente édition, 145 étaient originaires de Midi-Pyrénées et 88 % indiquaient avoir eu de bons contacts lors du salon.

En 2014, pour sa 10ème édition, et afin de répondre au mieux aux demandes et attentes des exposants et des visiteurs, le salon se développe et s'étendra désormais sur 4 halls :

- 1 hall dédié à la sous-traitance industrielle et service à l'industrie,
- 1 hall dédié à la sous-traitance industrielle et environnement de production,
- 1 hall dédié aux équipements de production,
- 1 hall de 1 000 m2 dédié à l'usine du futur.

LE PROJET

La Chambre de Commerce coordonne l'organisation du stand Tarn-et-Garonne au sein de ce salon.

A ce jour, 12 entreprises ont répondu favorablement et partageront le stand collectif. Il s'agit de : RABES SA de Montauban, CELSO de Bressols, AFFUT 82 de Canals, CRISTIN ELECTRO EROSION de Grisolles, GILLIS AERO / METABALL, SIBI de Montauban, ATECA de Montauban, ID MARQUAGE de Castelmayran, AGERIS 82 de Castelsarrasin, GOUBIER de Montauban et GILBERT POLYTECH de Reynies.

A noter que 3 autres entreprises tarn-et-garonnaises seront également présentes sur le salon mais exposeront sur leur propre stand (SEM AUTOMATION et JP PALMERO et SUD PROJET).

Le stand Tarn-et-Garonne sera situé dans le Hall 4, dédié à la sous-traitance industrielle et services aux entreprises. Chaque entreprise disposera d'un espace individuel de 9 m2.

Pour cette manifestation, le catalogue des savoir-faire des entreprises exposantes sera remis à jour et réédité. Un index par compétence sera rajouté afin d'améliorer la lisibilité de ce document.

LE COUT DE L'OPERATION

Le coût de cette opération s'élève à **34 775 € HT** décomposés comme suit :

OBJET DES DEPENSES	MONTANT HT
Location espace (12 stands de 9 m2)	23 750 €
Stand NODEA	5 475 €
Communication	920 €
Frais Accueil	800 €
Frais CCI	3 830 €
TOTAL HT	34 775 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Participation des entreprises	18 450 €
Participation NODEA	4 995 €
Subvention du Conseil Général (sollicitée)	4 000 €
Subvention Communauté d'Agglomération Montauban	4 000 €
Participation CCI	3 330 €
TOTAL TTC	34 775 €

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne sollicite pour sa participation à la 10ème édition du Salon SIANE une subvention de **4 000 €**.

Pour mémoire, en 2013, la CCI avait bénéficié pour sa participation à la précédente édition, d'une subvention, de la part du Conseil Général, d'un montant de **4 000 €**.

Le Comité technique « Avenir entreprise » considérant l'intérêt de cette démarche partenariale pour les entreprises tarn-et-garonnaises **propose d'accorder à la Chambre de Commerce et d'industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne**, une subvention d'un montant de **4 000 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours sur l'article 657415, sous fonction 91 MIEX.

Autorisation d'engagement 2014	45 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	9 085 €
Engagements à la commission permanente de ce jour	15 000 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	24 085 €
Disponible	20 915,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique "Avenir Entreprise" réuni le 11 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 15 000 € :
 - 5 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation des salons des véhicules d'occasion 2014 (printemps et automne 2014 à Montauban),
 - 1 500 € à l'Association GRAZIE VENEZIA pour l'organisation du 6ème salon « le temps de la création à Belleperche » (4, 5 et 6 avril 2014 à l'Abbaye de Belleperche) ;
 - 500 € à l'Association européenne des agents commerciaux du service des trains pour l'organisation du 61ème congrès annuel (du 22 au 26 mai 2014 à Saint-Antonin-Noble-Val) ;
 - 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour la participation au salon AEROMART 2014 à Toulouse (du 2 au 4 décembre 2014 au Parc des Expositions) ;
 - 4 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn-et-Garonne pour la participation au salon SIANE 2014 à Toulouse (du 22 au 24 octobre 2014 au Parc des Expositions) ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657415, sous-fonction 91 MIEX du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET